

# PROTCOLE SANITAIRE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE FERRY DEMORY DE LOMME

L'épidémie due au virus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels, aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

## Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

**Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.** De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

**En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école, il ne sera pas accepté.**

Si un enfant a de la fièvre au cours de la journée, il sera isolé et les parents devront venir le chercher.

Les personnels devront procéder de la même manière.

## I Principes sanitaires

### 1) Distanciation sociale

A l'école maternelle, aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas

d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats...

Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus.

## 2) Port du masque

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire.

## 3) Gestes barrières

- Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

- Les gestes barrières recommandés par le Ministère de la santé devront être appliqués.



1. Se laver les mains très régulièrement.

2. Tousser ou éternuer dans son coude.

3. Utiliser un mouchoir à usage unique.
4. Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades.

Un rappel des gestes barrières aux enfants sera effectué à l'aide d'affichage dès la reprise.

#### **4) Lavage des mains :**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage des mains sera effectué de manière ludique en imitant des animaux. Un affichage sera mis aux toilettes.

Le lavage doit être réalisé, au minimum :

- à l'arrivée dans l'école.
- avant chaque repas .
- après être allé aux toilettes .
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

#### **5) Aération et ventilation des locaux**

L'aération des locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

## II Organisation de l'école.

Tous les élèves seront accueillis mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### 1) Entrée et sorties des élèves :



- Les 2 grilles de l'école seront ouvertes (rue Albert Deberdt et avenue de la délivrance). Les élèves de mme Lutun et Mme Lagache entreront par la grille blanche rue Albert Deberdt alors que les élèves de mme Verstrepen et Mme Hasbroucq entreront par la grille avenue de la délivrance ( en face de

l'école Curie Pasteur.)

- Des horaires échelonnés seront mis en place pour permettre aux parents ayant des enfants dans les 2 bâtiments d'avoir le temps de se déplacer d'une grille à l'autre.

Les horaires d'école pour les élèves de mme Lagache et mme Lutun (bâtiment Demory) ne changent pas :

Matin : 8h15 - 11h55

Après-midi : 13h45 – 16h05

Les horaires d'école pour les élèves de mme Verstrepen et mme Hasbroucq (bâtiment Ferry) changent :

Matin : 8h30 - 12h10

Après-midi : 14h – 16h20

- **Les parents ne pourront pas entrer dans l'école.**

Les élèves de mme Verstrepen et mme Hasbroucq seront accueillis à la grille avenue de la délivrance et seront amenés par un adulte ( ATSEM ou enseignante) dans la salle de motricité (bâtiment Ferry) où sera présente une enseignante. Les sorties se feront à la grille.

Les élèves de mme Lagache et mme Lutun seront accueillis à la grille blanche rue Albert Deberdt et seront amenés par un adulte ( ATSEM ou enseignante) dans la salle de motricité (bâtiment Demory) où sera présente une enseignante. Les sorties se feront à la grille.

- Exceptionnellement, les parents des élèves de TPS-PS pourront entrer dans la cour de récréation et non dans les classes le jour de la rentrée. Le port du masque sera obligatoire.

- Les parents devront respecter les règles de distanciation devant les grilles de l'école. Le port du masque est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour des écoles

## **2) Brassage des groupes :**

- La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Cependant, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants. Ainsi, le brassage des élèves entre les 2 bâtiments sera limité les élèves de mme Hasbroucq et de mme Verstrepén feront leur récréation dans la cour côté Ferry et les élèves de mme Lutun et mme Lagache feront leur récréation dans la cour côté Demory.

- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) sera permise.

## **III Le nettoyage des locaux de l'école**

### **1) La désinfection des locaux et matériels**

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.
- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des

surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).

- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

## **2) Actions complémentaires :**

- Les poubelles seront vidées tous les jours.
- Les sanitaires seront réapprovisionnés en savon liquide et en papier par la mairie.
- Les locaux seront régulièrement aérés (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, ...)

## **IV Enfants ou personnels atteints par le COVID-19**

Certains scénarios doivent être envisagés.

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche des symptômes pendant la journée : Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Voici le protocole qui sera mis en place :

- Isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée ( bâtiment Ferry : petite pièce à l'entrée du bâtiment, bâtiment Demory petite pièce à côté de la salle des maîtres) permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Le respect des mesures barrière sera impératif.

En cas de doute, l'enseignant contactera l'infirmière de l'éducation nationale .

- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières. Les parents éviteront les contacts et s'assureront, en lien, avec le médecin traitant, d'un test de dépistage de leur enfant.
- Prévenir l'inspection et l'infirmière scolaire et/ou le médecin scolaire pour aider à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

Si le test est positif :

- Les parents préviendront la directrice d'école Mme Lagache. L'information sera remontée auprès de la mairie et auprès de l'inspection de la circonscription Lille 2 Lomme.
- La famille de l'enfant sera accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- L'information de la contraction du Covid sera aussi communiqué aux personnels et aux parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

Ce protocole sera le même concernant un adulte qui présenterait des symptômes évocateurs du Covid-19.